

**Délibération n° 34/  
2024**

OBJET :

LOGICIEL  
WEMAGNUS DE  
BERGER-LEVRAULT

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :

5 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze Décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Janine CHEUL, Danielle BENOIST et Messieurs, Didier VERNIOL, Thierry GARNIER, Serge DROIT, et David CHOLLEY

Étaient absents excusés : Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir donné à Mr Droit) et Fabrice TANTY (pouvoir donné à Mr Boutin)

Etaient absents non excusés : Madame Cécile DE BEIR

Monsieur Thierry GARNIER a été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose avoir reçu de Berger-Levrault une proposition pour souscrire à une nouvelle solution concernant les logiciels métiers du secrétariat.

Pour rappel les logiciels métiers utilisés actuellement sont :

-e-GRC qui regroupe toutes les fonctionnalités concernant les élections, l'état-civil, le recensement citoyen, le cimetière, les jurys d'assises et les informations collectives des administrés de la commune.

- Gestion Financière qui regroupe toutes les fonctionnalités concernant la gestion de la comptabilité, du budget, de la dette, des immobilisations, des emprunts etc...

-Milord paie qui regroupe toutes les fonctionnalités concernant les dossiers des agents, les paies, leur suivi des absences, visites médicales et les télédéclarations de cotisations etc...

La proposition commerciale concernant la solution WeMagnus optimale regroupera ces trois logiciels métiers sur une même interface hébergée sur un serveur à distance et accessible sur le web pour 5 utilisateurs ce qui garantira plus de sécurité des données.

Elle regroupera également de nouvelles fonctionnalités telles qu'un assistant personnel et un accompagnement à distance, la gestion des carrières des agents, la facturation, une communauté de pairs et un moteur de recherche spécialisé dans les questions sur la fonction publique territoriale.

Cette solution permettra également beaucoup plus de dématérialisation avec des parapheurs en ligne, les échanges dématérialisés avec la préfecture et la DGFIP ou encore la récupération des factures sur Chorus-Pro.

Le devis présenté par Berger Levrault est pour un contrat de service de 3 ans et comprend l'accès au pack, l'assistance, le déploiement, et les mises à jour.

Son tarif annuel est de 3.190€ HT pour le pack optimal auquel il faut rajouter 1.480€ HT pour l'option proximité (interlocuteur dédié, assistance personnalisée, accompagnement sur site illimitée, formation initiale). Soit un total de 4.670€ HT annuel.

Cependant, Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal en précisant qu'il lui a été proposé une réduction de 15% sur le pack optimal durant les deux premières années d'utilisation, en cas de signature avant le 31 décembre 2024, ramenant le prix du pack optimal à 2.711.50€ HT et donc un total de 4191.50€ HT annuel les deux premières années.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

. DONNE SON ACCORD pour le changement de solution métier en souscrivant au contrat pour la solution WeMagnus de Berger-Levrault,

. AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au contrat d'adhésion

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20241212-34-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire

